



EDITO

" Nous ne marcherons pas à reculons "

Les urnes ont parlé. Nous avons évité le pire.

A l'issue d'une campagne « chamboule-tout », les Français ont désigné le nouveau locataire de l'Élysée. La séquence présidentielle que nous venons de traverser, combinée aux perspectives qu'elle ouvre, devrait fortement impacter le management de l'action publique locale et ce, à double titre au moins.

Du point de vue de la géographie politique tout d'abord, on notera que les résultats de cette élection sont venus confirmer les tendances déjà observées dans plusieurs démocraties occidentales en dessinant une carte de France duale. D'un côté, des territoires désindustrialisés et périphériques –notamment ceux du Nord-Est– qui ont fait le choix de la porte-étendard du Front National ; de l'autre, des territoires en développement, urbains ou métropolitains –ceux de l'Arc Atlantique par exemple–, plus égalitaire et qui ont majoritairement opté pour le leader d'En Marche. Incontestablement, l'analyse des électors respectifs d'Emmanuel Macron et de Marine Le Pen révèle un profond antagonisme sociologique. Elle rend d'autant plus urgente la mise en système des territoires, la nécessaire responsabilisation des agglomérations vis-à-vis de leur hinterland et le travail d'anticipation des fractures

socioéconomiques et, de fait, électorales. C'est bien le chantier ouvert par l'ADGCF à l'occasion de ses 10^{èmes} Universités d'été qui porteront, les 6 & 7 juillet prochains, sur les mécanismes de la solidarité interterritoriale qu'engagent les directeurs généraux d'intercommunalité.

Du point de vue de l'action publique locale ensuite, force est de constater que l'élection de l'ancien ministre de l'économie ne va pas mettre sur « pause » la dynamique des réformes comme d'aucuns l'espéraient. Au contraire. Tout en gardant en arrière plan la poursuite de la diminution des dotations de l'État aux collectivités –moins 10 milliards d'euros– et la réduction des effectifs de la FPT –moins 70 000 agents–, certaines évolutions souhaitées par le Président élu vont en effet lourdement affecter le fonctionnement des administrations locales. En matière de ressources humaines par exemple, on relève pêle-mêle la volonté d'adapter davantage les services aux rythmes de vie des usagers, de renforcer le principe d'individualisation de la rémunération des fonctionnaires sans oublier l'alignement progressif des retraites du public sur celle du privé. Concernant les aspects territoriaux *stricto sensu*, on retiendra pour le moment l'extension du modèle lyonnais à l'ensemble des 21 autres métropoles –quel futur pour les ersatz départementaux survivants ?– et l'organisation d'une conférence nationale des territoires, réunissant périodiquement l'État et les associations de collectivités dans l'objectif d'élaborer, de mener et d'évaluer conjointement les processus de réforme : si le principe même de ce dispositif apparaît stimulant, gageons que sa concrétisation risque de provoquer l'ire du Sénat, toujours soucieux d'apparaître comme le ventriloque des territoires...

Dit autrement : le mandat qui s'annonce promet déjà quelques sommets escarpés à gravir. Pour autant, fidèle à son esprit pionnier, l'ADGCF ne marchera pas à reculons. Mobilisant l'expertise « terrain » et l'agilité de ses membres, elle continuera à ouvrir la voie vers les nouvelles parois de l'action publique locale.

Pascal FORTOUL
Président de l'ADGCF



PORTRAIT

Interview de Maëtte GULDENER, directrice générale des services de la Communauté de Communes Val Vanoise Tarentaise.

[Lire la suite...](#)



INTERVIEW

Interview de Guillermo MARTIN, consultant et directeur du master « Gouvernance territoriale et développement urbain » à l'École Urbaine de Sciences Po.



[Lire la suite...](#)

FOCUS SUR...

... la cybersécurité

Interview de Michel VAN DEN BERGHE, président d'Orange Cyberdéfense

[Lire la suite...](#)



TRIBUNE

La révolution Numérique doit être accessible à tous

Par Hubert GERVAIS

La révolution numérique est comparable à la révolution industrielle du début du 20^{ème} siècle. Elle se généralise et touche maintenant tous les secteurs et la vie quotidienne de chaque citoyen.

Elle ne doit pas être l'apanage des entreprises seules. Les collectivités territoriales, en première ligne et au service de tous, sont face à un défi majeur et à une fabuleuse opportunité de s'approprier ces nouveaux outils pour recréer du lien avec la population.

[Lire la suite...](#)

VIE DE L'ASSOCIATION

Info assurance ADGCF



Contrat d'assurance de protection et de défense des adhérents de l'ADGCF : un Complément de Garantie négocié pour couvrir les risques de souffrance psychologique

Face à la recrudescence des cas de souffrance rencontrée par des collègues en difficulté, l'ADGCF a négocié avec son assureur un avenant à son contrat permettant d'apporter aux personnes concernées une assistance psychologique dans les conditions suivantes :

La garantie s'applique, en cas d'événements traumatisants, dans la limite de 5 par an, survenant dans le cadre des fonctions de l'agent adhérent de l'ADGCF, tel que décrit ci-dessous :

- un Incident de carrière ou un incident professionnel mettant en cause personnellement l'un des bénéficiaires ;
- une mise en cause judiciaire affectant l'un des bénéficiaires ;
- un accident ou une maladie grave, un décès, une agression.

SMACL Assistance organise et prend en charge, selon les cas :

- de un à cinq entretiens téléphoniques individuels avec un psychologue clinicien,
- et si nécessaire, de un à trois entretiens en face à face avec un psychologue clinicien.

Si l'état psychologique est jugé préoccupant par le psychologue, ce dernier pourra, avec l'accord du patient, contacter le médecin de famille ou à défaut le SAMU local.

Les garanties devront être exécutées **dans un délai d'un an à compter de la survenance de l'événement.**

Pour la mise en place de cette garantie, l'adhérent devra en informer le Vice-Président Dominique GARNIER (dominique.garnier@cceg.fr) de l'A.D.G.C.F en charge du contrat avec SMACL Assurances. Il appartiendra à ce dernier de saisir SMACL assurances pour obtenir la prise en charge au titre de cette garantie. Une fois saisie SMACL assistance reprendra contact avec l'adhérent.

Ce complément de garantie est apporté à compter du 1^{er} juin 2017 à tous les adhérents sans supplément de

cotisation pour l'année 2017.

SUR VOTRE AGENDA

• Universités d'été de l'ADGCF

Les 6 et 7 juillet 2017

Grand Bornand (74)

La solidarité intercommunale à l'épreuve des fractures territoriales

[Programme et inscription](#)



• Colloque régional

Lundi 26 juin 2017 de 9h à 16h30

Lyon

Colloque régional ADGCF - Auvergne - Rhône-Alpes - Bourgogne - Franche-Comté

[Programme et inscription](#)



ESPACE PARTENAIRES

CNFPT

Le CNFPT met en place un bouquet de ressources « dynamiques intercommunales »

Pour accompagner les transformations du paysage territorial, le CNFPT complète son bouquet de ressources « intercommunalité », initialement composé de fondamentaux juridiques.

[Lire la suite ...](#)



Engie

Stratégie d'achat gaz et électricité en marchés publics

Acheteurs publics, les récentes dispositions du CMP offrent de **nouvelles opportunités pour optimiser votre stratégie d'achat d'énergies et réduire votre facture de gaz naturel et d'électricité** du patrimoine dont vous avez la charge.

[Lire la suite...](#)



Caisse des dépôts

La Caisse des Dépôts et Mobilité Plus créent un partenariat à travers Locatraction, première solution de location longue durée de trains routiers touristiques à motorisation électrique

[Lire la suite...](#)



Retrouvez toute l'actualité de l'Association sur notre site internet www.adgcf.fr

La lettre d'information de l'ADGCF - Vous désabonner